

FEDERATION REGIONALE DES VINS IGP DU SUD-OUEST

Nom -	Prénoi	m ou	Entrep	rise	
 Adres:	se				
 Code .	Postal	- Ville			

Date:

FACTURE

Correspondant aux frais de revendication de l'IGP C	COMTE TOLOSAN du	· · · · · · :
Volume présenté :	hl	
Frais en €/ hl* :	x 0,520 € / hl	
Frais de revendication à payer* :	€	
Frais d'adhésion forfaitaire **:	10,00 €	
Montant total à paver :	€	

Règlement à effectuer par chèque à l'ordre de la FRIGP du Sud-Ouest, et à joindre impérativement au dépôt de votre déclaration de revendication.

Conserver un double de cette facture comme justificatif de paiement.

^{*} Ces frais incluent le paiement des droits à l'INAO (0,030 €/hl).

^{**} lors de la première déclaration de revendication de la campagne, rajouter ce montant à payer correspondant aux frais d'adhésion forfaitaire à la FRIGP, fixé à $10 \in$ pour les membres de droit (vinificateurs), lors de l'AG du 8 août 2019.